



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

*OGEC Lycées et Institut
Montplaisir*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 août 2019
OGEC Lycées et Institut Montplaisir
75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE
Ce rapport contient 28 pages
Le 28 novembre 2018



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

OGEC Lycées et Institut Montplaisir

Siège social : 75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2019

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC Lycées et Institut Montplaisir relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

Valence, le 28 novembre 2019
KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

Fabien Damiron
Associé



BILAN ACTIF

OGECLYCEES ET INSTITUT MONTPLAISIR VALENCE

01/09/2018 - 31/08/2019

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
	- Autres Immobilisations Incorporelles	346 932	342 783	4 149	2 052
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	346 932	342 783	4 149	2 052
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	395 405	-	395 405	395 405
	- Constructions sur sol propre	7 141 922	3 680 489	3 461 433	2 551 157
	- Constructions sur sol d'autrui	3 495 006	2 450 834	1 044 172	992 427
	- Installations techniques, matériel et outillage	3 913 909	3 648 847	265 062	1 002 003
	- Autres Immobilisation Corporelles	4 521 918	3 471 819	1 050 099	121 961
	- Immobilisations corporelles en cours	153 593	-	153 593	978 635
	- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelles	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 621 752	13 251 988	6 369 764	6 041 589
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
	- Participations	-	-	-	-
	- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	- Prêts	98 211	-	98 211	94 698
	- Autres Immobilisations financières	1 280	-	1 280	1 280
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	99 491	-	99 491	95 978
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	20 068 175	13 594 771	6 473 404	6 139 619
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	-
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	12 407	-	12 407	1 617
	CREANCES :				
	- Usagers (familles, élèves)	107 233	6 276	100 958	137 982
	- Personnel et organismes sociaux	224	-	224	113
	- Etat et autres collectivités publiques	198 314	-	198 314	196 540
	- Autres avances et acomptes	52 867	-	52 867	66 416
	TOTAL CREANCES	358 638	6 276	352 362	401 051
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-
	DISPONIBILITES	612 240	-	612 240	960 871
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	63 033	-	63 033	46 832
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 046 318	6 276	1 040 043	1 410 370
	TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	21 114 493	13 601 047	7 513 447	7 549 990

BILAN PASSIF

OGE C LYCEES ET INSTITUT MONTPLAISIR VALENCE

01/09/2018 - 31/08/2019

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	- Valeur du patrimoine intégré	-	-
	- Fonds statutaires	-	-
	- Apports sans droit de reprise	2 813 501	2 813 501
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	181 399	103 234
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	2 994 900	2 916 735
	RESERVES		
	- Réserves statutaires	-	-
	- Réserves pour investissements	-	-
FONDS PROPRES	- Réserves de trésorerie	-	-
	- Autres réserves	160 846	160 846
	TOTAL RESERVES	160 846	160 846
	REPORT A NOUVEAU	- 871 745	- 880 900
	RESULTAT DE L'EXERCICE	15 986	9 155
	TOTAL FONDS PROPRES	2 299 987	2 205 836
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
	- Apports avec droit de reprise	-	-
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-
FONDS PROPRES	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	1 101 249	702 942
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	1 101 249	702 942
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES		
	- Subventions d'équipement	-	-
	- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-	-
	- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	56 604	132 431
	- Autres subventions d'investissement	1 204 683	1 294 234
	TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES	1 261 287	1 426 665
	DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)	-	-
	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	2 362 536	2 129 607
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)		4 662 523	4 335 443
PROVISIONS	PROVISIONS		
	- Provisions pour risques	-	13 460
	- Provisions pour pensions et obligations similaires	16 566	20 558
	- Provisions pour gros entretien	-	-
	- Autres provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS (II)		16 566	34 018
F D	FONDS DEDIES ③ (III)	-	-
DETTES	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 839 994	2 076 400
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	292 275	264 335
	DETTES FOURNISSEURS	129 419	161 908
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	276 539	270 023
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS	45 666	145 311
	AUTRES DETTES	250 165	260 436
	① PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	300	2 115
	TOTAL DETTES (IV)	2 834 358	3 180 529
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		7 513 447	7 549 990

COMPTE DE RESULTAT

OGEC LYCEES ET INSTITUT MONTPLAISIR VALENCE

01/09/2018 - 31/08/2019 01/09/2017 - 31/08/2018

	N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Participation des familles - Enseignement		
- Contributions	1 193 065	1 141 882
- Réductions sur contributions	-19 532	-23 283
Participation des familles - Restauration	275 475	281 625
Participation des familles - Hébergement	16 760	17 120
Formation continue	818 553	845 913
Forfaits d'externat	1 633 552	1 644 799
Taxe d'apprentissage affectée aux dépenses de fonctionnement	216 833	264 910
Produits des activités annexes	125 048	123 884
Subventions d'exploitation	41 363	41 293
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	110 101	197 706
Autres produits de gestion courante	299 772	317 253
TOTAL 1	4 710 992	4 853 103
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	11 031	7 932
Achats prestations de services, énergies et fluides, fournitures	762 300	767 798
Services extérieurs - Autres charges externes	757 444	662 799
Impôts, taxes et versements assimilés		
- Sur rémunérations	141 407	129 276
- Autres	55 724	52 050
Salaires et traitements	1 574 840	1 623 531
Charges sociales	687 149	911 822
Dotations aux amortissements des immobilisations	733 141	639 966
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances	5 379	10 376
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges de gestion courante	7 907	7 690
TOTAL 2	4 736 321	4 813 240
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-25 329	39 862
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 119	2 613
TOTAL 3	1 119	2 613
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	36 350	40 524
TOTAL 4	36 350	40 524
RESULTAT FINANCIER (3-4)	-35 231	-37 911
RESULTAT COURANT (1-2+3-4)	-60 560	1 952
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod. Except. sur opérations de gestion	78 321	45 361
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	13 460	-
TOTAL 5	91 781	45 361
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Ch. Except. sur opérations de gestion	15 236	38 158
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
TOTAL 6	15 236	38 158
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)	76 546	7 203
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)	4 803 892	4 901 077
TOTAL DES CHARGES (2+4+6)	4 787 906	4 891 923
EXCEDENT OU DEFICIT	15 986	9 155

OGEC LYCEES ET INSTITUT MONTPLAISIR

ANNEXE

SOMMAIRE

I. INFORMATIONS GENERALES

- 1) Identification de l'OGEC
- 2) Faits marquants de l'exercice
- 3) Evénements postérieurs à la clôture

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Durée et dates de l'exercice comptable
- 2) Référentiel comptable
- 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
- 4) Changements comptables

III. NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
- 2) Immobilisations grevées de droit
- 3) Dépréciations d'éléments d'actif
- 4) Echéance des créances et des dettes
- 5) Evaluation des valeurs mobilières de placement
- 6) Fonds associatifs
- 7) Provisions
- 8) Fonds dédiés
- 9) Passifs éventuels

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires par activité)
- 2) Effectif employé pendant l'exercice
- 3) Honoraires des commissaires aux comptes
- 4) Rattachement des charges et des produits à l'exercice
- 5) Charges et produits exceptionnels

V. AUTRES INFORMATIONS

- 1) Engagements financiers donnés et reçus
- 2) Engagements pris en matière de crédit-bail
- 3) Contributions volontaires en nature

TABLEAUX (en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

- 1) Tableau des mouvements des immobilisations
- 2) Tableau des mouvements des amortissements
- 3) Tableau des mouvements des dépréciations d'éléments d'actif
- 4) Etat des échéances des créances et des dettes et sûretés réelles consenties
- 5) Tableau des valeurs mobilières de placement
- 6) Tableau des mouvements des fonds associatifs
- 7) Tableau des mouvements des provisions
- 8) Tableau des mouvements des fonds dédiés
- 9) Tableau des engagements pris en matière de crédit-bail

I. INFORMATIONS GENERALES

1) IDENTIFICATION DE L'OGEC :

ENSEMBLE MONTPLAISIR

- Lycée Professionnel / Lycée Technologique / Centre de Formation Professionnelle / Institut Supérieur Technologique (BTS Tertiaires)
75 rue Montplaisir 26000 VALENCE
- Institut Supérieur Technologique (Formations paramédicales, CPGE, DCG)
14 rue Barthélémy de Laffemas 26000 VALENCE

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Investissements portant sur :
 - Au 75 rue Montplaisir*
 - les travaux de sécurisation des façades Sud du lycée (197.788 € dont 23.950 € pris en charge par l'IND),
 - les travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement du lycée et réfection des sanitaires attenants (84.433 € dont 21.108 € pris en charge par le Service Drômois),
 - la poursuite de l'équipement informatique pour le projet classe numérique (25 iPad) + section STD2A (8 PC) + renouvellement entier d'une salle de cours (25 PC) (39.140 €),
 - l'équipement mobilier des sections STD2A (22.782 €),
 - la réfection des salles du 1^{er} étage côté impair + les travaux ADAP réalisés en interne (13.311 €),
 - Au 14 rue B. de Laffemas*
 - l'extension ISTM 3.0 (1.057.318 €),
 - l'agrandissement des ateliers ISTM (376.350 €),
 - l'équipement mobilier et informatique des nouveaux locaux de l'extension ISTM 3.0 + agrandissement des ateliers + salle nouvelles technologies (34.034 €),
 - l'acquisition de nouveaux matériels pour les sections OP/IMRT (16.625 €),
 - Sur les 2 sites*
 - l'équipement wifi (18.752 €).
- Les faits de détournements de matériaux par un salarié, constatés en fin d'année scolaire précédente, ont été classés par le Tribunal de Grande Instance sans poursuite pénale. Le Conseil d'Administration de l'OGEC a décidé de ne pas contester cette décision en faisant appel, et d'encaisser le chèque de 2.431 € établi par le salarié licencié lorsqu'il avait reconnu les faits (montant comptabilisé en autres produits sur exercices antérieurs au 12/04/2019).
- Mouvement de personnels en 2018-2019 :
 - Monsieur Tony SIMON, licenciement pour faute grave au 18/09/2018,
 - Monsieur Bruno MICHEL, départ en retraite au 30/09/2018, après 40 années au service de l'établissement en tant que CPE,

- Madame Isabelle BOFFARD, nouvelle Directrice Adjointe LP et CFP à compter du 26/08/2019 (en remplacement de Monsieur Bruno BUTEL reprenant le poste de DDFPT au 01/09/2019).
- L'établissement a fait l'objet d'un contrôle URSSAF pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2017. Suite à cette vérification un crédit de cotisations en notre faveur de 17.872 € nous a été remboursé, et suite aux observations communiquées par l'inspecteur du recouvrement nous avons pu également régulariser nos déclarations relatives à l'année 2018 et obtenir 18.196 € d'exonération (ces sommes ont été comptabilisées en autres produits sur exercices antérieurs en mars et juillet 2019).

3) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Aucun événement notable n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) DUREE ET DATES DE L'EXERCICE COMPTABLE :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

2) REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2019 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique).

3) DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes comptables généraux ont été appliqués à savoir :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- régularité et sincérité
- prudence
- permanence des méthodes

4) CHANGEMENTS COMPTABLES :

Il a été fait application des règlements comptables sans dérogation.

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. NOTES SUR LE BILAN :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Les frais d'établissement (frais de constitution, de transformation, de premier établissement) sont inscrits à l'actif. Ils sont amortis dans un délai de 5 ans.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUES

Immobilisation ou composant	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

2) IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRET A USAGE) :

L'OGEC, en 2018-2019, n'a pas disposé de locaux mis à sa disposition gratuitement dans le cadre d'un prêt à usage.

3) DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF :

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

Il s'agit de dépréciations relatives aux créances usagers (familles, CFP).

4) ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU IV).

A noter : les créances sont ventilées en 2 catégories (≤ 1 an et > 1 an) tandis que les dettes sont ventilées en 3 catégories (≤ 1 an ; > 1 an et ≤ 5 ans ; > 5 ans) en application du PCG (art. 833-9 pour l'état des échéances des créances et art. 833-13 pour les dettes).

5) EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Un tableau des valeurs mobilières de placement est joint (cf. TABLEAU V).

Aucune dépréciation n'a été constatée en 2018-2019, l'OGEC n'ayant pas détenu de VMP durant l'exercice.

6) FONDS ASSOCIATIFS :

Les principes suivants ont été retenus pour les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement reçues de la Région en vue de financer du matériel pédagogique étaient considérées jusqu'au 31/08/2013 comme des subventions renouvelables.

A ce titre, elles faisaient l'objet d'un amortissement venant compenser la dotation aux amortissements du bien financé (en les rapportant progressivement au résultat, par le biais d'une quote-part calculée chaque année).

Depuis le 01/09/2013, les subventions d'investissement nouvellement perçues sont considérées comme un apport pour l'acquisition de biens dont la charge de renouvellement incombe à l'association.

Ainsi, leur amortissement n'est plus affecté au compte de résultat, mais reste au passif du bilan.

En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale. Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU VI).

7) PROVISIONS :

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. TABLEAU VII).

Engagements de retraite :

Les engagements de retraite ont été calculés conformément à la Convention Collective EPNL

(Enseignement Privé Non Lucratif) dont relève l'OGEC.

L'OGEC a constaté ses engagements sous forme de provision : l'IDR à recevoir par chaque salarié à l'âge de la retraite (62 ans) a été proratisée au 31/08/2019 (ancienneté actuelle / ancienneté à la retraite).

Le 25/01/2018, l'OGEC a souscrit un contrat fonds collectif d'indemnités de départ en retraite auprès d'ARIAL CNP Assurances : versement initial de 150.000 €.

Ce contrat prévoit le remboursement de l'IDR versée lors du départ à la retraite de l'ensemble du personnel administratif.

Par ailleurs, en date du 01/01/2006, l'OGEC a signé un contrat Indemnité de Fin de Carrière auprès de la MUTEX : il prévoit le versement complémentaire d'IFC en cas de départ à la retraite de l'ensemble du personnel administratif (IFC d'un montant identique à l'IDR prévue par la Convention Collective).

Provisions pour gros entretien :

Aucune dépense de gros entretien n'a été constatée, que ce soit sous forme de provisions pour gros entretien, ou sous forme de composants.

Provisions pour risques :

Un litige salarial était en cours au 31/08/2018 (relatif à une ancienne salariée du CFP) :

suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Grenoble en date du 18/12/2018, la salariée a été condamnée à payer la somme de 500 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile (la provision de 13.460 € comptabilisée au 31/08/2014 a donc été reprise au 31/08/2019).

Un nouveau litige est intervenu au début de l'année 2019, il concerne l'ancien Directeur Général Adjoint (notre avocat considérant que son dossier n'était pas solide, aucune somme n'a été provisionnée au 31/08/2019).

8) FONDS DEDIES :

Un tableau des mouvements des fonds dédiés est joint (cf. TABLEAU VIII).

Aucun mouvement n'a été constaté en 2018-2019, l'OGEC n'ayant pas perçu de fonds dédiés

durant l'exercice.

9) PASSIFS EVENTUELS :

A la date de clôture aucun passif éventuel n'est à indiquer, aucune probabilité de sortie de ressources étant constatée.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) INFORMATION SECTORIELLE (VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE) :

Participation des familles - enseignement
(formation initiale sous contrat avec l'Education nationale) 1 193 065 €

Participation OPCA, entreprises, stagiaires, autres éts publics
(formation continue) 818 553 €

2) EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE :

	Personnes Physiques				Equivalents Temps Plein			
	Total	Employés	Agents de Maîtrise	Cadres	Total	Employés	Agents de Maîtrise	Cadres
Administratifs	54,75	31,25	5,75	17,75	44,65	25,34	5,75	13,56
Formateurs	34,58	0	0	34,58	4,11	0	0	4,11

3) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2018-2019 :

- honoraires afférant à la certification des comptes : 10 159 €,
- honoraires afférant aux autres services : 2 924 €.

4) RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE :

Application du principe de spécialisation des exercices comptables.

- Produits imputables à un autre exercice / produits constatés d'avance (passif): 300 €
Dont : Arrhes 19-20 300 €
- Charges imputables à un autre exercice / charges constatées d'avance (actif) : 63 033 €
Dont : Achat fournitures pédagog. 8692 €
- Charges à payer rattachées aux postes de dettes : 74 515 €
Dont : Service Drômois (loyer) 51734 €
Location équipements sport 14705 €
- Produits à recevoir rattachés aux postes de créances : 5 896 €
Dont : Matière d'œuvre BTS OP-PODO 2060 €

Rbst Service Drômois+ IND 3936 €
(assainiss^t + TF + entr.chauffage)

5) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

- Produits exceptionnels : 78 321 €
 - Dont : Produits exceptionnels sur familles 7 319 €
 - Autres Produits s/ex.antérieurs 66 147 €
- Charges exceptionnelles : 15 235 €
 - Dont : Autres charges exceptionnelles de gest° 4 219 €
 - Charges sur exercices antérieurs 11 017 €

V. AUTRES INFORMATIONS

1) ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS ET REÇUS :

- Avals, cautionnements et garanties reçus :
 - Privilège prêteur deniers* 209 205 €
 - Subr / priv vendeur immeuble* 209 205 €
 - Nantissement* 200 000 €
 - Cautions apportées par un souverain (Région Auvergne Rhône Alpes)*
679 389 €
 - 437 600 €;
- Avals, cautionnements et garanties donnés : 1 280 €
 - Caution maison Avignon 15/05/2012 ;*
- Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées (cf. supra III. 7)) ;
- Sûretés réelles consenties (hypothèques, gages, nantissements) pour garantir des dettes (cf. supra tableau IV).

2) ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL :

Un tableau des engagements pris en matière de crédit-bail est joint (cf. TABLEAU IX).

3) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :

- Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) : néant ;
- Contributions en biens ou dons en nature (bien meuble remis en pleine propriété à l'entité) : néant ;
- Contributions en services (mises à disposition de locaux, de matériel, fourniture gratuite de services) : néant.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

EXERCICE DU 01/09/18 AU 31/08/19

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres immobilisations incorporelles	343 242,17 €	3 690,00 €	0,00 €	0,00 €	346 932,17 €
	TOTAL I	343 242,17 €	3 690,00 €	0,00 €	0,00 €	346 932,17 €
	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	395 405,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	395 405,24 €
	Constructions	5 702 253,45 €	1 439 668,14 €	0,00 €	0,00 €	7 141 921,59 €
CORPORELLES	Sur sol propre	3 317 207,47 €	177 798,42 €	0,00 €	0,00 €	3 495 005,89 €
	Sur sol d'autrui	3 949 145,96 €	93 093,37 €	128 330,17 €	0,00 €	3 913 909,16 €
	Installations techniques, matériel et outillage	3 772 738,12 €	136 316,74 €	0,00 €	0,00 €	3 909 054,86 €
	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Matériel de transport	259 774,63 €	19 441,28 €	17 905,78 €	0,00 €	261 310,13 €
	Matériel de bureau et informatique	333 104,45 €	18 448,16 €	0,00 €	0,00 €	351 552,61 €
	Mobilier	978 635,40 €	0,00 €	0,00 €	-825 042,64 €	153 592,76 €
	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Avances et acomptes sur immobilisations	18 708 264,72 €	1 884 766,11 €	146 235,95 €	-825 042,64 €	19 621 752,24 €
	TOTAL II	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PRÊT A USAGE	Immobilisations grevées de droit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres titres immobilisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Prêts et autres immobilisations financières	95 978,02 €	6 853,00 €	3 340,31 €	0,00 €	99 490,71 €
	TOTAL IV	95 978,02 €	6 853,00 €	3 340,31 €	0,00 €	99 490,71 €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		19 147 484,91 €	1 895 309,11 €	149 576,26 €	-825 042,64 €	20 068 175,12 €

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

EXERCICE DU 01/09/18 AU 31/08/19

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres immobilisations incorporelles	341 189,91 €	1 593,18 €	0,00 €	0,00 €	342 783,09 €
	TOTAL I	341 189,91 €	1 593,18 €	0,00 €	0,00 €	342 783,09 €
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Constructions	3 324 576,22 €	355 912,32 €	0,00 €	0,00 €	3 680 488,54 €
	Sur sol propre	2 324 780,32 €	126 053,52 €	0,00 €	0,00 €	2 450 833,84 €
	Sur sol d'autrui	3 697 890,94 €	79 286,12 €	128 330,17 €	0,00 €	3 648 846,89 €
	Installations techniques, matériel et outillage	2 848 509,97 €	146 762,39 €	0,00 €	0,00 €	2 995 272,36 €
	Installations générales, agencements, aménagements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres immobilisations corporelles	244 770,51 €	9 062,62 €	17 905,78 €	0,00 €	235 927,35 €
TOTAL GENERAL (I + II)	Mobilier	226 147,95 €	14 470,97 €	0,00 €	0,00 €	240 618,92 €
	TOTAL II	12 666 675,91 €	731 547,94 €	146 235,95 €	0,00 €	13 251 987,90 €
		13 007 865,82 €	733 141,12 €	146 235,95 €	0,00 €	13 594 770,99 €

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations :				
	• Incorporelles				
	• Corporelles				
	• Financières				
	Stocks et en-cours				
	Comptes usagers (douteux : familles, CFP)	10 376,18 €	5 378,84 €	9 479,48 €	6 275,54 €
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	TOTAL	10 376,18 €	5 378,84 €	9 479,48 €	6 275,54 €
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation (indemnités départ à la retraite) financières	20 558,00 €	0,00 €	3 992,00 €	16 566,00 €
	exceptionnelles (risques : litiges salariaux CFP)	13 460,00 €	0,00 €	13 460,00 €	0,00 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SURETES REELLES CONSENTEES (TABLEAU IV)



CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (effort construction)	98 210,71 €	3 488,64 €	94 722,07 €
Autres créances (caution maison Avignon)	1 280,00 €	0,00 €	1 280,00 €
Sous-total créances de l'actif immobilisé	99 490,71 €	3 488,64 €	96 002,07 €
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers (familles, CFP)	107 233,00 €	107 233,00 €	0,00 €
Créances sociales et fiscales			
Autres créances ⁽¹⁾	251 181,07 €	251 181,07 €	0,00 €
Sous-total créances de l'actif circulant	358 414,07 €	358 414,07 €	0,00 €
TOTAL CREANCES	457 904,78 €	361 902,71 €	96 002,07 €

⁽¹⁾ Forfait Région à recevoir + comptes voyages/sorties/boîtes à outils/badges self + produits à recevoir (détail page 9)

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice	ECHEANCE			Montant des SURETES REELLES consenties
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 837 845,34 €	240 102,28 €	926 821,49 €	670 921,57 €	
Emprunts et dettes financières divers (intérêts courus sur emprunts)	2 149,05 €	2 149,05 €	0,00 €	0,00 €	
Sous-total dettes financières	1 839 994,39 €	242 251,33 €	926 821,49 €	670 921,57 €	
Dettes fournisseurs	129 418,62 €	129 418,62 €	0,00 €	0,00 €	
Dettes fiscales et sociales	276 538,93 €	276 538,93 €	0,00 €	0,00 €	
Dettes sur immobilisations	45 665,65 €	45 665,65 €	0,00 €	0,00 €	
Autres dettes ⁽²⁾	250 165,24 €	250 165,24 €	0,00 €	0,00 €	
Sous-total autres dettes	701 788,44 €	701 788,44 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DETTES	2 541 782,83 €	944 039,77 €	926 821,49 €	670 921,57 €	

⁽²⁾ Comptes voyages/sorties/redevance BDA/caces bag/bepj ama/ITA projets affectés + charges à payer (détail page 9)

TABEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (TABLEAU V)

(en €)		à la clôture (31/08/2019)						à la clôture précédente (31/08/2018)				
Type de titre	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente	Moins-value latente	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value	Moins-value latente

NEANT

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU VI)

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré				
	Fonds statutaires				
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	1 286 059,91 €	0,00 €	0,00 €	1 286 059,91 €
	Apports sans droit de reprise	1 527 441,46 €	0,00 €	0,00 €	1 527 441,46 €
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	103 234,00 €	78 165,00 €	0,00 €	181 399,00 €
	Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)	2 916 735,37 €	78 165,00 €	0,00 €	2 994 900,37 €
	Réserves statutaires				
	Réserves pour investissements				
	Réserves de trésorerie				
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Autres réserves	160 845,91 €	0,00 €	0,00 €	160 845,91 €
	Total RESERVES (2)	160 845,91 €	0,00 €	0,00 €	160 845,91 €
	Report à nouveau (3)	-880 899,94 €	9 154,64 €	0,00 €	-871 745,30 €
	Résultat (4)	9 154,64 €	15 985,78 €	9 154,64 €	15 985,78 €
	TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	2 205 835,98 €	103 305,42 €	9 154,64 €	2 299 986,76 €
	Apports avec droit de reprise				
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	702 942,44 €	476 471,75 €	78 165,00 €	1 101 249,19 €
	Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)	702 942,44 €	476 471,75 €	78 165,00 €	1 101 249,19 €
	Subventions d'équipement	1 294 233,70 €	0,00 €	89 551,00 €	1 204 682,70 €
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement				
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	132 430,81 €	6 500,00 €	82 326,98 €	56 603,83 €
	Autres subventions d'investissement				
	Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTÉES A DES BIENS NON RENOUVELABLES (6)	1 426 664,51 €	6 500,00 €	171 877,98 €	1 261 286,53 €
	Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)				
	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	2 129 606,95 €	482 971,75 €	250 042,98 €	2 362 535,72 €
		4 335 442,93 €	586 277,17 €	259 197,62 €	4 662 522,48 €

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VII)

EXERCICE DU 01/09/18 AU 31/08/19

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques (litiges salariaux CFP)	13 460,00 €	0,00 €	13 460,00 €	0,00 €
	Pensions et obligations similaires (IDR)	20 558,00 €	0,00 €	3 992,00 €	16 566,00 €
	Gros entretien				
	Autres provisions pour charges				
	TOTAL	34 018,00 €	0,00 €	17 452,00 €	16 566,00 €
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation (IDR) financières	20 558,00 €	0,00 €	3 992,00 €	16 566,00 €
	exceptionnelles (risques : litiges salariaux CFP)				
		13 460,00 €	0,00 €	13 460,00 €	0,00 €

Engagements de retraite : sorties de trésorerie prévues pour les dix prochaines années

62 835 € entre le 01/09/2019 et le 31/08/2024
91 130 € entre le 01/09/2024 et le 31/08/2029

TABIEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES (TABIEAU VIII)

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à engager à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : engagements à réaliser sur ressources affectées	Diminutions : utilisations en cours d'exercice	Fonds restant à engager à la clôture de l'exercice	ECHEANCE		
						≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Subventions de fonctionnement			NEANT					
Dons manuels affectés								
Legs et donations affectés								
TOTAL								

TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL (TABLEAU IX)



Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	cumulées	
Vidéo protection ISTM	358,12 €	15 518,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	358,12 €	15 518,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice		Valeur nette
			cumulées	
TOTAL				



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

OGEC Lycées et Institut Montplaisir

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 août 2019

OGEC Lycées et Institut Montplaisir
75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE

Ce rapport contient 2 pages
Le 28 novembre 2019



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

OGEc Lycées et Institut Montplaisir

Siège social : 75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019

A l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Valence, le 28 novembre 2019

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

Fabien Damiron
Associé